

PRIX DU POSTER DPC 2023

Lors de la XIX^e Journée Professionnelle de l'AFTLM
le vendredi 1^{er} décembre à l'hôtel Mercure Paris La Villette

L'un des engagements du CNP est de faire valoir l'obligation triennale de chaque technicien de laboratoire médical à participer à un parcours ou à une formation DPC.

Le DPC est un dispositif de formation réglementé :

- initié par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) en 2009 et adapté par la loi de Modernisation du système de Santé en 2016 ;
- effectif depuis le 1^{er} janvier 2013 ;
- dédié aux professionnels de santé de France* (au sens du Code de Santé Publique, chapitre IV).

Le CNPTLM organise la mise en place d'un prix DPC 2023 à l'occasion de la journée professionnelle de l'AFTLM du 1^{er} décembre 2023 par la présentation d'un poster dont le thème sera la mise en place scientifique et en pratique de ces orientations prioritaires.

Les 4 orientations prioritaires 2023-2025, associées aux fiches de cadrages trouvées sur le site ANDPC <https://www.agencedpc.fr> sont :

- Compétences en Cytologie.
- Séquençage haut débit.
- Délivrance de Produits Sanguins Labiles.
- Garantie de la cohérence d'un examen de biologie médicale du pré analytique à la validation technique.

Le prix DPC 2023 sera récompensé :

- 1^{er} prix : 500 €
- 2^e prix : 200 €
- 3^e prix : 100 €

- Chaque participant à la journée professionnelle de l'AFTLM est invité à présenter un poster représentant le travail entrepris par son laboratoire ou secteur d'activité sur l'orientation prioritaire choisie.
- Chaque poster devra associer une attestation déclarant l'originalité du travail ainsi que son autorisation à publication sur le site du CNPTLM.
- Les posters doivent contenir : un titre, les auteurs, une introduction avec l'orientation prioritaire choisie, un ou plusieurs objectifs, les matériels et méthodes, les résultats, les discussions et conclusions le cas échéant.
- Les posters seront en format A0 et devront être conformes au protocole de Vancouver.
- Le titre et les auteurs devront être communiqués avant le 30 Octobre 2023 à l'adresse suivante : cnptlm@gmail.com.
- Les trois meilleurs posters seront récompensés par les membres du CNPTLM qui jugeront sur une échelle de 1 à 5 : la valeur scientifique au regard de l'orientation choisie, la présentation, le résultat, le respect des règles.
- Tous les posters seront affichés lors de la journée professionnelle.
- Les modalités de participation et de réalisation du poster vous seront communiquées sur demande au cnptlm@gmail.com.